

Sujets de préoccupation

Nouveaux développements dans l'opposition au serment d'allégeance à Charles III



- **Les Haïtiens disent non à toute nouvelle intervention militaire**

Sujets de préoccupation

Nouveaux développements dans l'opposition au serment d'allégeance à Charles III

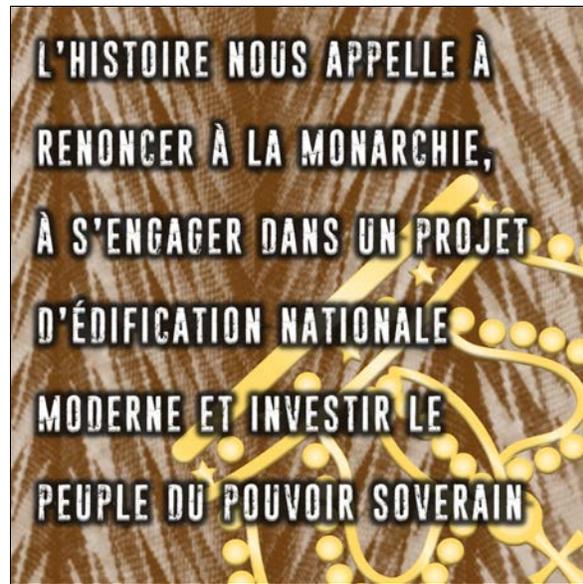
Au Québec, la crise constitutionnelle s'est aggravée lorsque, le 19 octobre, les onze députés de Québec solidaire (QS) n'ont pas prêté serment d'allégeance au roi Charles III lors de leur assermentation à l'Assemblée nationale du Québec. Le co-porte-parole de QS, Gabriel Nadeau-Dubois, avait indiqué la veille que les onze députés de QS ne prêteront pas le serment d'allégeance au roi. Cette nouvelle est bien accueillie par de nombreux Québécois et Canadiens qui veulent en finir avec la monarchie.

C'est un développement qui donne tort au premier ministre canadien Justin Trudeau qui a déclaré le même jour : «Ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas un Québécois qui veut qu'on rouvre la

Constitution.» Il ne parle certainement pas au nom des Québécois ou des Canadiens qui soutiennent ce geste.

Il est clair que l'idée d'avoir à se cacher des yeux des Québécois pour prêter serment au roi Charles III aurait signifié la fin des aspirations politiques de QS en tant que représentant du peuple québécois. En plus, le nombre de votes que QS et le Parti québécois ont reçus par circonscription comparé à celui reçu par la Coalition avenir Québec (CAQ) dans les circonscriptions où elle a gagné renforce l'argument que si les députés de la CAQ ont le droit de siéger à l'Assemblée nationale et de participer à ses prises de positions, ceux de QS et du PQ l'ont autant et même plus[1].

La CAQ n'a aucune justification morale pour ne pas faire ce qui s'avère de plus en plus être son devoir politique : présenter une motion disant que les membres de QS et du PQ peuvent siéger sans prêter allégeance au roi d'Angleterre, la loi coloniale nous impose comme roi du Canada également. Et la CAQ devrait ensuite faire adopter une loi qui dit clairement que, pour siéger à l'Assemblée nationale, il suffit d'être élu par les Québécois. Il ne s'agit pas ici de déclarer la République du Québec.



Selon *Le Devoir*, Québec solidaire en est venu à une entente temporaire avec l'Assemblée nationale lui permettant de prêter serment uniquement au peuple québécois. Le secrétaire général de l'Assemblée nationale, Siegfried Peters, a indiqué à QS qu'il s'agira simplement d'une période de grâce, le temps de trouver un accord permanent avec les autres partis représentés à l'Assemblée nationale d'ici la rentrée parlementaire, que le gouvernement de la CAQ a maintenant fixée au 29 novembre. (L'Assemblée nationale avait initialement prévu une reprise des travaux le 15 novembre à la suite de l'élection du 3 octobre.)

Le chef parlementaire de Québec solidaire a ouvert la porte à discuter de la motion que le chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon, veut faire adopter par l'Assemblée nationale, à l'effet que le refus de prêter serment au roi ne devrait pas empêcher un député démocratiquement élu de siéger, écrit *Le Devoir*. « C'est une option qui mérite d'être étudiée, a dit M. Nadeau-Dubois au *Devoir*. Je pense que M. Plamondon doit la clarifier. »

Gabriel Nadeau-Dubois a envoyé mardi le 18 octobre des lettres aux chefs des autres partis représentés à l'Assemblée nationale demandant une réunion entre eux pour « trouver une solution transpartisane » au serment d'allégeance au roi. « Cette rencontre pourrait réunir rapidement, dès la semaine prochaine, des représentant-es de nos formations politiques respectives », lit-on dans cette lettre.

Le leader parlementaire du gouvernement caquiste, Simon Jolin-Barrette, a refusé l'option de la motion. « Une motion n'a pas force de loi », a-t-il dit à des journalistes, ajoutant que le serment au monarque britannique provient de la Constitution canadienne et que seule une loi peut changer les choses. Tout en disant qu'il privilégie la voie législative, il a répété que ce n'est pas une priorité pour le moment en ce qui concerne son gouvernement. Il a ajouté que s'ils persistent à refuser le serment d'allégeance au roi, les élus du Parti québécois ne pourront pas siéger quand s'amorcera la session parlementaire. « Ça ne nous fait pas plus plaisir que personne de prêter serment à Charles III, mais c'est prévu par la Constitution actuellement. Alors, les élus de la Coalition avenir Québec

vont prêter serment au roi. »

C'est ce qu'ils ont fait dans la journée du 18, et les députés du Parti libéral du Québec ont fait la même chose.

Le chef du Parti québécois a confirmé que l'assermentation de ses députés aura lieu tel que prévu le vendredi 21 octobre et que les députés porteront uniquement serment au peuple québécois.

Il est à espérer que QS fasse sienne la tâche de sortir le Québec du cul-de-sac dans lequel il se trouve à cause de la contradiction sur qui les députés représentent. Cette contradiction devrait être résolue en faveur des intérêts du peuple et non en faveur des intérêts de la Couronne britannique, de sa mainmise sur le Québec et le Canada et de la « démocratie du roi », avec ses limitations qui violent la conscience de toutes et de tous. Il ne doit pas non plus y avoir de manigances à huit clos. Les Québécoises et les Québécois veulent se prononcer sur la solution de ce problème constitutionnel.

Note

1. Selon les résultats de l'élection du 3 octobre, chaque siège de la CAQ « vaut » 18 772 voix; chaque siège du Parti libéral, 28 103 voix; chaque siège de QS, 57 583 voix et chaque siège du PQ, 199 893 voix.



Les Haïtiens disent non à toute nouvelle intervention militaire



Les Haïtiens manifestent dans les rues depuis plus de deux mois, exigeant la démission d'Ariel Henry, le premier ministre de facto installé par l'étranger et la fin de toute ingérence étrangère dans leur pays, notamment celle qui se fait par le biais du diktat du Fonds monétaire international. Cette semaine, leurs actions se sont intensifiées, des milliers de personnes ayant descendu dans les rues pour protester contre l'arrivée à Port-au-Prince, le week-end du 15 octobre, d'avions américains et canadiens transportant des véhicules blindés, des armes et des équipements tactiques destinés aux forces policières qui attaquent leurs manifestations. Les manifestants dénoncent également les plans

présentement débattus au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'une « force d'action rapide » étrangère suive les fournitures militaires, prétendument pour améliorer la sécurité dans le pays en combattant les « gangs » qui ont déclenché une crise humanitaire.

Le Conseil de sécurité s'est réuni lundi le 17 octobre pour discuter de l'application de sanctions à l'encontre de certains individus en Haïti considérés comme responsables de la « violence des gangs », ainsi que de l'envoi d'une force d'intervention armée multinationale à la demande du secrétaire général de l'ONU, des États-Unis et du régime fantoche du « premier ministre » Henry. Le Mexique travaillerait avec les États-Unis pour préparer des résolutions sur ces deux questions, dont les États-Unis sont clairement le moteur, comme l'a montré le discours de l'ambassadrice américaine à l'ONU, Linda Thomas-Greenfield, à la réunion de lundi. Elle a appelé à l'envoi d'une « mission d'aide à la sécurité non onusienne » en Haïti, dirigée par un « pays partenaire » qui n'a pas encore été nommé mais qui possède « l'expérience approfondie et nécessaire pour qu'un tel effort soit efficace ».

Des vidéos de manifestants dans les rues de Port-au-Prince cette semaine montrent clairement qu'ils dénoncent les États-Unis et le Canada et les plans en cours pour une nouvelle occupation militaire qui, au nom de la lutte contre les « gangs », vise à écraser la résistance des Haïtiens à la domination étrangère et à la démocratie des escadrons de la mort que ces mêmes pays leur ont imposée par l'intermédiaire de l'ONU depuis qu'ils ont orchestré le renversement du dernier gouvernement démocratiquement élu du pays en 2004.

Sur les photos des manifestations on peut voir des drapeaux russes et chinois pour appeler la Russie et la Chine à opposer leur veto à toute résolution du Conseil de sécurité autorisant ou approuvant toute intervention militaire étrangère en Haïti, onusienne ou non.



Manifestation à Montréal le 22 octobre
Non à l'intervention de forces spéciales étrangères en Haïti!

LEVEZ-VOUS KANPE 🦊 POUR HAÏTI.

HAÏTI
AYITI

MOBILISATION MANCHE LONGUE
22 OCTOBRE DE 11H À 14H

Rassemblement : 225 Rue Chabanel O
Montréal, QC H2N 2C9
Destination : 1100, Crémazie Est
Montréal, Québec
Retour: 225 Rue chabanel O
Tel: 438-820-2424

MIZÈ NOU SE RICHÈS YO

CORE GROUP
ASSEZ

DEHORS LES POLITICIENS
CORROMPUS
NON À L'INTERVENTION DES FORCES
SPÉCIALES ÉTRANGÈRES EN HAÏTI

[Voir les détails](#)

(Avec des informations de Global News. Photos : TeleSUR)



www.pccml.ca • redaction@cpcml.ca